



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.  
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                      |   |                      |
|----------------------|---|----------------------|
| M. VOGLIMACCI        | à | M. FILONI            |
| Mme CORTICCHIATO     | à | M. VANNUCCI          |
| Mme FLAMENCOURT      | à | M. LUCCIONI          |
| Mme BERNARD          | à | M. le maire          |
| Mme SICHI            | à | M. BALZANO           |
| Mme NADAL            | à | M. HABANI            |
| Mme FALCHI           | à | Mme FELICIAGGI       |
| Mme SANTONI-BRUNELLI | à | M. SBRAGGIA          |
| M. MONDOLONI         | à | Mme COSTA-NIVAGGIOLI |
| Mme ZUCCARELLI       | à | M. CAU               |

**Etaient absents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, adjointes au maire, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 31 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/258

**Avenants n°1 aux marchés de réalisation de prestations de nettoyage des locaux**

**Lot 1 : Bibliothèque Fesch - Médiathèque Sampiero**

**Lot 2 : Médiathèque des Cannes**

**Autorisation de signer et exécuter les avenants**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n°2015/327 en date du 28 septembre 2015 le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer et exécuter les marchés de réalisation de prestations de nettoyage des locaux (lots 1 et 2) avec la SAS SUD NETTOYAGE.

Le lot 1 Bibliothèque Fesch - Médiathèque Sampiero (marché 15/063) a été conclu pour un montant de 13 680.00 € HT, et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Le lot 2 Médiathèque des Cannes (marché 15/064) a été conclu pour un montant de 7 920.00 € HT, et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Les présents avenants sont motivés comme suit :

Suite au jugement en date du 25 juillet 2016 par lequel le Tribunal de commerce d'Ajaccio a arrêté, au bénéfice de la SARL BORGIO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, un plan de cession totale de l'entreprise exploitée par la SAS SUD NETTOYAGE et ce, sans faculté de substitution, l'exploitation de l'entreprise cédée s'effectuera à compter de cette date par l'intermédiaire de l'ouverture d'un établissement secondaire.

Dans ces conditions, le titulaire des marchés 15/063 et 15/064 désignés ci-dessus devient à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 (date à laquelle le Tribunal de commerce a confié à la SARL BORGIO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL la gestion de l'entreprise SUD NETTOYAGE dans l'attente de l'accomplissement des actes de cession) SUD NETTOYAGE en qualité d'établissement secondaire de la SARL BORGIO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter les avenants n°1 aux marchés 15/063 (Lot 1 Bibliothèque Fesch – Médiathèque Sampiero), 15/064 (Lot 2 Médiathèque des Cannes), relatifs aux prestations de nettoyage des locaux de la Ville d'Ajaccio avec la SARL BORGIO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20 ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 septembre 2016 ;

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter les avenants n°1 aux marchés 15/063 (Lot 1 Bibliothèque Fesch – Médiathèque Sampiero), 15/064 (Lot 2 Médiathèque des Cannes), relatifs aux prestations de nettoyage des locaux de la Ville d'Ajaccio avec la SARL BORGIO NETTOYAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016\_258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016